



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Effectifs et accès à la gynécologie médicale sur le territoire

Question écrite n° 14715

### Texte de la question

Mme Anna Pic attire l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur la situation préoccupante de la gynécologie médicale en France et sur les perspectives de cette spécialité essentielle à la santé des femmes. La gynécologie se structure autour de deux spécialités distinctes : la gynécologie-obstétrique et la gynécologie médicale. Cette dernière, dédiée au suivi global de la santé gynécologique des femmes en dehors de la grossesse, a existé en tant que spécialité autonome de 1936 à 1984, avant d'être supprimée à la suite de la réforme de l'internat intervenue cette année-là. À la suite d'une mobilisation importante des professionnels de santé et des patientes, la gynécologie médicale a été rétablie en 2003 avec la création d'un diplôme d'études spécialisées. Toutefois, l'interruption de la formation pendant près de deux décennies a eu des conséquences durables sur les effectifs. Ainsi, selon les données de la DREES, le nombre de gynécologues médicaux a diminué de 51,35 % entre 2012 et 2025, traduisant une érosion continue de cette spécialité. Cette situation s'accompagne de fortes inégalités territoriales et engendre des difficultés croissantes d'accès aux soins, avec des délais de consultation allongés. Elle peut avoir des conséquences graves en matière de santé publique, notamment en matière de retards de diagnostic, de suivi insuffisant après certaines pathologies, en particulier les cancers, ou encore de prévention des infections sexuellement transmissibles, contribuant ainsi à des phénomènes de renoncement aux soins. Si le nombre de postes ouverts à l'internat en gynécologie médicale a connu une progression continue entre 2003 et 2023, passant de 20 à 91 postes annuels, les volumes ouverts en 2024 et 2025, respectivement de 79 et 80 postes, apparaissent en recul et insuffisants au regard des besoins identifiés. Dans ce contexte, elle lui demande de bien vouloir préciser les mesures que le Gouvernement entend mettre en œuvre afin de renforcer durablement les effectifs de gynécologues médicaux et de garantir un accès équitable à cette spécialité sur l'ensemble du territoire.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Anna Pic](#)

**Circonscription :** Manche (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialistes et apparentés

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 14715

**Rubrique :** Médecine

**Ministère interrogé :** [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

**Ministère attributaire :** [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 avril 2026](#), page 3616